

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission no 70 Favoriser les cours de langue et de culture d'origine Déposé par M. Musa Kamenica

Présidence	Mme Muriel CHENAUX MESNIER, Socialiste
Membres	M. Musa KAMENICA, <i>Socialiste</i>
	Mme Paola RICHARD-DE-PAOLIS, <i>Socialiste</i>
	M. Namasivayam THAMBIPILLAI, <i>Socialiste (remplace Mme Pascuas)</i>
	Mme Eliane AUBERT, <i>Libéral-Radical</i>
	M. Bertrand PICARD, <i>Libéral-Radical</i>
	Mme Sima DAKKUS, <i>Les Verts</i>
	M. Ilias PANCHARD, <i>Les Verts</i>
	Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER, <i>Ensemble à Gauche</i>
	M. Philipp STAUBER, <i>Libéral-conservateur</i>
	Mme Graziella SCHALLER, <i>Le Centre</i>
	M. Jean-Luc CHOLLET, <i>UDC (remplace Mme Schlienger)</i>
En présence de	M. Oscar TOSATO, directeur des sports et de la cohésion sociale (SCS)
	M. Bashkim ISENI, délégué à l'intégration
	Mme Barbara de KERCHOVE, cheffe du service des écoles et du parascolaire
Lieu	Salle des Fêtes du Casino de Montbenon, allée Ernest Ansermet 3
Date et horaires	Mercredi 12 mai 2021, de 14h à 15h22
Prise de PV	Mme Patricia CORONIL, assistante du conseiller municipal

La Présidente ouvre la séance et passe la parole à Monsieur Oscar Tosato Municipal qui présente Monsieur Iseni délégué à l'intégration, Madame de Kerchove cheffe du service des écoles et du parascolaire, et Madame Patricia Coronil que nous remercions chaleureusement pour ces excellentes notes de séance.

Le postulant présente son projet de nombreux jeunes ayant une double nationalité sont originaires de milieux modestes et n'ont pas les moyens de financer des cours de langue, apprendre la langue et la culture d'origine est une richesse, permet de conserver des liens familiaux avec l'ensemble de leur famille. Le postulat demande de faire un inventaire des cours de langue et de culture d'origine existant à Lausanne de préciser les coûts et les conditions d'accès et d'étudier la possibilité de créer un fond communal afin de faciliter l'accès au cours et de communiquer de manière plus large sur l'offre existante.

La Municipalité répond que le BLI travaille depuis des années sur cette thématique et qu'une brochure répertorie l'ensemble de l'offre existante. Un groupe de travail a été créé au niveau cantonal dans lequel l'information aux parents a été évoquée, l'institutionnalisation des cours dans le cadre d'un projet pilote permettra de rendre les cours plus accessibles puisque qu'ils pourront être intégré comme branche facultative dans le cursus scolaire et seraient gratuits pour les élèves. Ce projet s'inscrit dans la même démarche que celle du postulant. Il est également précisé que le service des écoles met à disposition des infrastructures, et collabore avec le BLI afin de pouvoir évaluer et valider les cours proposés.

Conseil communal de Lausanne

Plusieurs commissaires soulignent la qualité et l'intérêt de ce postulat qui répond un réel besoin et que la demande est pertinente. L'exemple de l'expérience Globlivres est évoquée par une commissaire qui précise que ce projet est une réussite en termes d'intégration des enfants et des parents.

Concernant les cours il est précisé qu'en dehors du suédois du japonais et d'une de écoles espagnoles pour lesquels un des parents doit être de nationalité les enfants d'origine suisse ont accès à l'ensemble des cours.

La qualité du travail effectué depuis de nombreuses années par le BLI est soulignée par plusieurs commissaires qui par ailleurs félicite les personnes qui ont été à l'origine du livre sur les 50 du BLI ouvrage d'une qualité remarquable.

La Municipalité précise que le postulat arrive dix ans après la dernière étude sur le sujet dans laquelle les questions évoquées dans le postulat ont déjà été analysées. Les problématiques évoquées dans l'étude sont toujours d'actualité le problème principal étant le niveau inégal de formation des enseignants. L'importance de l'apprentissage du français est soutenue financièrement à hauteur de plus de deux millions pour le pré-scolaire, le scolaire et les adultes afin de favoriser la communication et l'intégration.

Le postulant souligne que le coût pour accéder à des cours est souvent un obstacle pour des familles modestes, l'idée est donc de trouver des possibilités de financement afin de faciliter l'accès aux formations pour tous et toutes. Il est conscient que le financement d'un fonds n'est pas une démarche facile raison pour laquelle le postulat demande la possibilité d'étudier la création d'un fond. Le postulat peut s'intégrer dans la démarche cantonale, lorsque les projets pilotes seront lancés la ville de Lausanne sera prête.

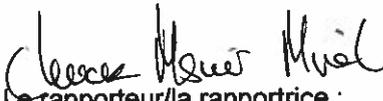
La présidente constate que la parole n'est plus demandée et passe au vote

La prise en considération du postulat est acceptée par :

Oui :	8
Non	1
Abstention :	3

La présidente prend acte du résultat du vote et, après avoir remercié les personnes présentes, lève la séance à 15h22.

Lausanne, le 6 octobre 2021


Le rapporteur/la rapportrice :

Muriel Chenaux Mesnier